

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la municipalité de Dudswell, tenue à la salle du conseil, située au 76, rue Main à Dudswell, le 12 décembre 2017 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Sont présents :
Mme Mariane Paré, maire
M. Alain Dodier, conseiller
Mme Véronick Beaumont, conseillère
M. Michel Gagné, conseiller
Mme Marjolaine Larocque, conseillère
M. Réjean Cloutier, conseiller
Mme Isabelle Bibeau, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Marie-Ève Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

18. Réouverture de la séance

Les membres présents forment le quorum, monsieur Michel Gagné, conseiller, ouvre la séance à 19h00.

19. Points ajoutés à l'ordre du jour

Résolution no 2017- 283

IL EST

PROPOSE PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER

ET RESOLU A L'UNANIMITE

QUE les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour et que le point divers reste ouvert:

- 18/ Réouverture de la séance
- 19/ Points ajoutés à l'ordre du jour
 - 19.1 Adoption du règlement 2017-01 décrétant une rémunération aux membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Dudswell, Lingwick, Weedon
 - 19.2 Adoption du budget 2018 de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Dudswell-Lingwick-Weedon
 - 19.3 Achat des équipements de l'ATCD
 - 19.4 Contribution au Journal Haut-Saint-François
- 20/ Divers
- 21/ Période de questions
- 22/ Clôture de la séance
- 23/ Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19.1 Adoption du règlement 2017-01 décrétant une rémunération aux membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Dudswell-Lingwick-Weedon

Résolution no 2017-284

IL EST

PROPOSE PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RESOLU A L'UNANIMITE

QUE la Municipalité de Dudswell adopte le règlement 2017-01 déposé par la Régie intermunicipale de prévention et de protection des incendies Dudswell-Lingwick-

Weedon proposant la rémunération des conseillers siégeant sur le conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**19.2 Adoption du budget 2018 de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Dudswell-Lingwick-Weedon
Résolution 2017-285**

IL EST

PROPOSE PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RESOLU A L'UNANIMITE

QUE la Municipalité de Dudswell adopte le budget 2018 de la Régie intermunicipale de prévention et de protection des incendies Dudswell-Lingwick-Weedon

QUE la quote-part de la municipalité de Dudswell soit fixée à 170 637\$ pour l'année 2018 pour un budget équilibré à 497 519\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**19.3 Achat des équipements de l'ATCD
Résolution 2017-286**

CONSIDÉRANT QUE l'ATCD est en processus de dissolution;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas versé d'argent en 2017;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs équipements ont été acquis au fil des années;

CONSIDÉRANT QUE le processus de dissolution ne peut pas être complété sans le remboursement des dettes de l'association donc ils doivent vendre l'inventaire pour assumer les montants dus;

IL EST

PROPOSE PAR MONSIEUR REJEAN CLOUTIER

ET RESOLU A LA MAJORITE (POUR : 6, CONTRE : 1)

QUE la Municipalité de Dudswell achète les équipements appartenant à l'ATCD pour la somme de 3 900\$ représentant le rachat de l'inventaire évalué à 9 800\$;

QUE la Municipalité de Dudswell devient par le fait même propriétaire de la liste des équipements déposés avec la demande en date du 8 décembre 2017;

QUE la dépense soit prise à même le budget 2017 dans le poste 02 70190 992.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**19.4 Contribution au Journal Haut-Saint-François
Résolution 2017-287**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait partie de la MRC du Haut-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est couverte par le Journal Haut-Saint-François

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle est établie à 1.10 \$ par citoyen pour l'année 2018;

IL EST

PROPOSE PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RESOLU A L'UNANIMITE

ET RESOLU :

QUE la Municipalité accepte le tarif de 1.10 \$ par citoyen pour le financement du Journal Haut-Saint-François en échange d'une portion d'espace publicitaire représentant 25 % de la contribution qui sera versée par la Municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Divers

21. Période de questions

22. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, madame Mariane Paré, maire, déclare la séance close à 19h13.

23. Levée de la séance ajournée

Le conseiller Michel Gagné propose la levée de la séance à 19h13.

Mariane Paré
Maire

Marie-Ève Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière